

Nice, le 31 janvier 2018

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur Académique des
Services de l'Éducation Nationale
des Alpes-Maritimes

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

SG
Secrétariat Général

Affaire suivie par :
Françoise Milhet

Téléphone
04 93 72 63 38
Courriel
ia06-sg@ac-nice.fr

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

Organisation syndicale à l'origine de la demande de négociation préalable : FSU
SNU-IPP

Date du courriel invitant à la négociation préalable : 30 janvier 2018
Date, heure, lieu de la négociation : le mercredi 31 janvier 2018 à 14 h 30 à la
DSDEN, salle 106

1°. Participants :

- représentants des organisations syndicales concernées :
M. Gilles JEAN
M. Denis OLIVIER
- représentants de l'administration :
Mme Sandra PERIERS, Secrétaire Générale DSDEN 06
M. François TETIENNE, IEN Adjoint à l'IA DASEN

2°. Revendications de l'organisation syndicale et réponses apportées par l'administration

- **revendications de l'organisation syndicale :**
 - une dotation à la hauteur des besoins du département
 - une baisse significative des effectifs par classe ;
 - maintien et généralisation du dispositif « plus de maîtres » ;
 - dotation spécifique pour le dédoublement des CP en REP et CE1 en REP+ ;
 - ouvrir les classes et les postes particuliers (remplaçants, Rased...) nécessaires au bon fonctionnement du service public d'éducation pour la rentrée 2018, dans le département des Alpes-Maritimes ;
 - retour d'une formation continue pour tous les enseignants ;



2 / 3

- accompagnement des élèves en situation de handicap par des personnels formés et qualifiés ;
- réponses de l'administration :
 - le département a reçu une dotation de 32 postes qui permettra d'assurer les mesures de dédoublement en CP REP et REP+ et en CE1 REP+, sans dégrader les effectifs des classes des écoles hors éducation prioritaire.
 - Les dispositifs *plus de maîtres que de classes* hors éducation prioritaire ne seront pas impactés.
 - Les dispositifs moins de 3 ans actuellement en place dans le département seront conservés pour la rentrée 2018.
 - Il n'y aura pas de fermeture de poste de RASED à la rentrée 2018, les postes de RASED vacants seront ouverts au recrutement.
 - Il sera proposé au CTSD du 15 février des ouvertures de postes de remplaçants.
 - Les moyens attribués pour recruter des agents en charge de l'accompagnement des enfants en situation de handicap permettent à ce jour d'accompagner les élèves. La formation de ces agents est assurée et doit encore évoluer.
 - La question des aides administratives aux directeurs d'écoles est un sujet national.

Conclusion de la négociation

Points d'accords

- Mise en place du dispositif de dédoublement des CP REP et REP+ et des CE1
- Efficience de ce dispositif pour l'accompagnement des élèves de l'éducation prioritaire.
- Maintien des dispositifs plus de maître hors éducation prioritaire
- Maintien des dispositifs moins de 3 ans existants
- Maintien des postes RASED
- Reconstitution des moyens de remplacement.
- Accord sur les documents que la DSDEN adressera le 1^{er} février pour le groupe de travail préparatoire au CTSD qui se tiendra le 8 février.

Points de désaccord

- le nombre d'élèves par classe restera trop élevé, le SNUI-PP porte une demande de 25 élèves par classe y compris en maternelle et 20 élèves en éducation prioritaire.
- Le SNUI-PP indique que les mesures de dédoublements en éducation prioritaire pourront faire évoluer à la hausse le nombre d'élèves dans les classes autres que les CP et CE1 même si ce nombre reste sous le seuil théorique actuellement pratiqué.
- Le SNUI-PP demande d'aller au delà du maintien des postes RASED et de recréer des postes.

Le SNUIPP maintient son appel à la grève pour le 15 février 2018.



3 / 3